

Territoires /N°2

en mouvement

sommaire

> 8/ LE DOSSIER : « TERRITORIALISER » LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3/ ACTUALITÉS

Bruno Le Maire, nouveau ministre
de l'Aménagement du territoire
Zones rurales : « + de services au public »
Réflexion sur les métropoles

6/ TERRITOIRES EN IMAGE

Les relations grappes d'entreprises /
pôles de compétitivité

14/ FOCUS SUR...

Les stratégies régionales d'innovation (SRI)

15/ TERRITOIRES EN PROJETS

La marqueterie mise à l'honneur
par un PER de Haute-Garonne

16/ RETOUR SUR...

Les effets territoriaux
de la grande vitesse ferroviaire

18/ PROFIL

Chargé de mission TIC dans un SGAR

19/ VUE D'AILLEURS

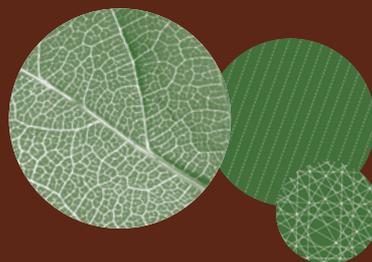
La Galice et le Nord Portugal
font cause commune

20/ LES PUBLICATIONS DE LA DATAR

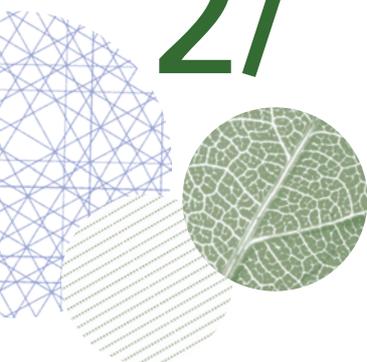
Lancement d'une revue de prospective

SUPPLÉMENT

Territoires 2040, aménager le changement



2/



Pierre DARTOUT
Préfet,
Délégué interministériel
à l'aménagement
du territoire et à
l'attractivité régionale

“ Penser l'avenir de nos territoires fait partie des missions essentielles de la DATAR ... ”

La Délégation a toujours mené des travaux de prospective afin de déceler les dynamiques territoriales à l'œuvre ou en émergence, d'en mieux comprendre les enjeux et de les faire partager en vue de proposer de nouvelles politiques publiques. Le temps long, qui caractérise l'impact des décisions d'aménagement, fait de la réflexion prospective une nécessité stratégique.

Cette mission majeure de la DATAR se concrétise actuellement à travers le programme *Territoires 2040, aménager le changement* dont les premiers résultats ont été présentés en juin dernier. Cette démarche de prospective, lancée à l'automne 2009, projette de concevoir les futurs possibles de la France et de ses territoires et d'esquisser les politiques d'aménagement les plus adaptées aux enjeux économiques, technologiques, sociaux et environnementaux de demain.

Territoires 2040 apporte notamment sa contribution à la réflexion stratégique sur les métropoles françaises que la DATAR a engagée début 2010. La Délégation entend, en effet, faire de l'attractivité et du rayonnement de ces territoires, moteurs essentiels de la croissance française, un axe fort de la politique nationale d'aménagement. La création d'une mission « métropoles » au sein la DATAR répond à cet objectif.

Mais prendre en compte le temps long, c'est aussi s'impliquer dans la mise en œuvre des investissements d'avenir financés au titre de l'emprunt national, investissements qui auront un impact durable sur les domaines stratégiques du pays et les dynamiques territoriales. A ce titre, la DATAR apportera au Commissaire général à l'investissement sa capacité d'analyse territoriale intersectorielle, en particulier dans la phase de sélection des projets soutenus, et sera également aux côtés des préfets qui auront un rôle important d'information, de coordination et de recherche de cofinancements.

Enfin, prendre en compte le temps long nécessite aussi de réfléchir, dès à présent, à l'avenir des politiques contractuelles françaises et européennes qui arriveront à échéance fin 2013.

De fait, la DATAR dispose pour l'année à venir d'une feuille de route chargée, mais captivante, qu'elle s'attachera à mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs territoriaux. ”

Bruno Le Maire, nouveau ministre de l'Aménagement du territoire

LORS DU REMANIEMENT MINISTÉRIEL DU 14 NOVEMBRE 2010, BRUNO LE MAIRE A ÉTÉ NOMMÉ MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche depuis 2009, Bruno Le Maire vient de voir son portefeuille ministériel élargi à la Ruralité et à l'Aménagement du territoire dans le cadre du remaniement du 14 novembre dernier. Ancien élève de l'Ecole nationale supérieure (ENS) et de l'Ecole nationale d'administration (ENA), il fut précédemment secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Affaires européennes.

Bruno Le Maire Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

Deux expositions sur l'aménagement du territoire

La France de Raymond Depardon jusqu'au 9 janvier 2011 à la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Paris

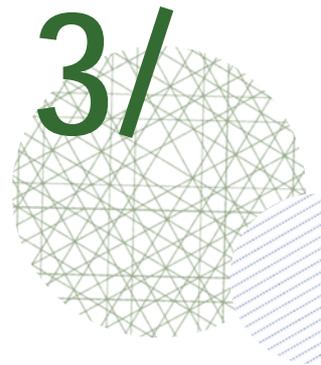
Pendant cinq ans, entre 1983 et 1988, la DATAR a financé une mission photographique afin « de créer de nouvelles représentations du territoire pour saisir un moment singulier de son évolution ». Ce projet exceptionnel a marqué durablement l'histoire de la photographie. Près d'une trentaine de photographes y ont participé dont Raymond Depardon. Il avait alors pris pour thème la ferme de ses parents située dans les environs de Villefranche-sur-Saône. La rétrospective qui lui est actuellement consacrée à la Bibliothèque nationale de France évoque bien évidemment cette partie de son œuvre.

Représenter le territoire jusqu'au 15 juin 2011 sur le site des Archives nationales de Fontainebleau

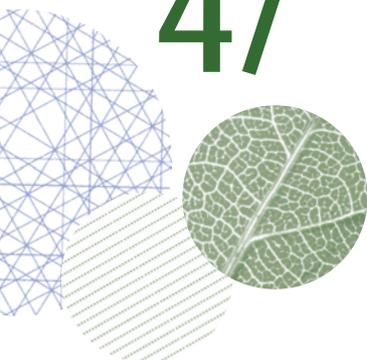
Cette exposition « vise à mettre en évidence, essentiellement pour le XX^e siècle, les évolutions et les continuités des usages et des pratiques de l'administration » en matière d'aménagement du territoire. Elle est réalisée à partir de documents déposés au site des Archives nationales de Fontainebleau dont certains émanent du fond de la DATAR. Pour les organisateurs, les documents présentés posent « la question des moyens employés, des objectifs poursuivis, de la nature du public visé par l'État, lorsque ce dernier produit des plans, des photographies, des affiches qui représentent tout ou partie du territoire national. Ils s'agit également de déterminer les spécificités d'un discours sur le territoire représenté vis à vis de ce que l'on sait du territoire vécu, vu, traversé ou délimité ». ■

La France de Raymond Depardon à la BNF (site François-Mitterrand, quai François Mauriac, 75013 Paris) ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h dimanche de 13h à 19h sauf lundi et jours fériés

Représenter le territoire du lundi au vendredi, de 9h à 16h45, dans le hall d'accueil des Archives nationales – site de Fontainebleau, 2 rue des Archives, 77300 Fontainebleau
Renseignements au 01 64 31 73 26



4/



> Le Chiffre clé

115

nouveaux Pôles d'excellence rurale (PER) ont été sélectionnés

115 nouveaux Pôles d'excellence rurale (PER) ont été sélectionnés dans le cadre de la première vague du second appel à projets. Les résultats ont été annoncés le 7 juillet dernier par Michel Mercier, alors ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et Bruno Le Maire, alors ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche, en présence des élus qui ont soutenu ces dossiers.

Les candidatures, déposées fin février, ont eu à démontrer leur caractère novateur, partenarial à l'échelle de leur territoire et créateur d'emplois. Elles devaient répondre à deux enjeux fondamentaux :

> le renforcement de la capacité économique des territoires ruraux (70 dossiers sélectionnés),

> la prise en compte des besoins des populations en matière de services publics et de services au public (45 dossiers sélectionnés).

59 départements sont concernés avec une mobilisation particulière de ceux du Massif central.

Le dépôt des candidatures pour la deuxième vague de ce second appel à projets était fixé au 20 octobre. 461 dossiers ont été déposés. L'annonce des pôles sélectionnés est envisagée pour février 2011. ■

Zones rurales : " + de services au public "

Les Assises des territoires ruraux avaient mis en évidence de fortes attentes de la part des habitants en matière de services au public. Pour mieux y répondre, neuf grands opérateurs nationaux viennent, pour la première fois, de s'engager à unir leurs moyens et leurs savoir-faire, avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de l'Union nationale des points information médiation multiservices (PIMMS).

L'accord « + de services au public » a été signé le 28 septembre. Mis en œuvre avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de l'Union nationale des points information médiation multiservices (PIMMS), il réunit côté opérateurs : La Poste, EDF, la SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la MSA et l'Assurance retraite. Il prévoit l'ouverture de 60 nouveaux lieux d'accueil partenariaux qui permettront aux opérateurs de partager des espaces spécifiques et bien identifiables avec un ou plusieurs signataires, ainsi que le renforcement de l'offre de 300 autres sites.

Au-delà de la multiplication des points d'accueil, il s'agit également :

> de simplifier l'accès et l'offre de services au public par l'usage des nouvelles technologies,

> de mieux accompagner et conseiller les usagers par la formation des agents et une attention plus soutenue vers les publics fragiles,

> de clarifier l'offre de services notamment avec la mise en place d'une signalétique commune pour tous les lieux d'accueil bénéficiant d'un renforcement de leur offre.

Le déploiement de ces services communs et complémentaires auprès habitants des zones rurales sera assuré de manière concertée entre le ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, la DATAR, les opérateurs de services, les préfets et les élus locaux, avec l'appui de la CDC et de l'Union nationale PIMMS.

Dans un premier temps, l'accord sera expérimenté dans 22 départements métropolitains (Aisne, Hautes-Alpes, Cantal, Charente-Maritime, Cher, Creuse, Doubs, Haute-Corse, Eure, Gironde, Lot, Lozère, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-et-Marne, Rhône, Yonne) et une région d'Outre-mer (la Réunion) reflétant la diversité des situations des territoires ruraux. Les sites d'expérimentation seront retenus cou-

rant janvier 2011. Les contrats départementaux qui préciseront les conditions de déclinaison de l'accord national, seront, quant à eux, signés durant le premier semestre 2011. Un dispositif national d'évaluation sera également mis en place avec les opérateurs signataires afin d'identifier les actions les plus intéressantes et favoriser leur généralisation sur tout le territoire. Une circulaire du 8 octobre 2010 a été adressée aux préfets des départements où se déroulent les expérimentations. ■



> Rendez-vous (1)

Le Séminaire national du Réseau rural français se tiendra les 16 et 17 décembre prochains à Agen autour du thème : « Nouvelles ruralités, nouvelles politiques publiques ». Plus d'infos sur www.reseaurural.fr ou par téléphone au 01 45 15 01 19

La DATAR lance une « mission métropoles » à vocation stratégique

La DATAR lance une mission de réflexion stratégique sur les métropoles françaises. Elle s'appuiera sur un ensemble d'études et de recherches déjà entreprises par la Délégation, complétées par des travaux spécifiques à vocation plus stratégique. Cette réflexion vise à proposer une politique nationale en faveur du développement et du rayonnement des systèmes métropolitains et des territoires qui leur sont associés.

Les territoires métropolitains français sont les portes d'entrée de la mondialisation, les pivots d'une armature urbaine en mutation, des lieux essentiels au développement, à l'innovation et à la croissance. Ils constituent un enjeu national d'attractivité, de cohésion, de compétitivité et de développement durable. Afin d'analyser et de relever au mieux ces enjeux, la DATAR a mis en œuvre plusieurs chantiers.

Fin 2009, la démarche de prospective *Territoires 2040, aménager le changement* était initiée (voir le supplément à ce numéro). Parmi les groupes de travail à l'œuvre, deux s'intéressent particulièrement aux territoires métropolitains : le premier traite de leur relation au monde, le second les aborde au travers de leur fonction de développement territorial à l'échelle interrégionale. Un troisième, portant plus généralement sur les « espaces de flux », aborde les métropoles comme espaces où la coprésence et les échanges sont particulièrement intenses. *Territoires 2040* vise ainsi à identifier les enjeux de moyen et long termes auxquels les territoires métropolitains, entre autres, devront répondre en imaginant des scénarii de leurs devenir possibles ainsi que des pistes d'actions adaptées.

Dans le cadre de son programme d'études 2010, la DATAR a également initié deux études à l'échelle métropolitaine. La première vise à l'identification et à la caractérisation des « systèmes urbains et métropolitains français », par une approche non plus selon les seuls critères d'agglomération et de concentration habituels mais en termes de réseaux, de fonctions et de flux. La seconde proposera une analyse comparative des métropoles européennes. Une étude portant sur les agglomérations transfrontalières est également lancée pour compléter ces travaux. L'objectif de ces études est de mieux comprendre le fonctionnement de ces systèmes ainsi que leurs effets sur l'ensemble du territoire national et européen.

La « mission métropoles » de la DATAR qui vient d'être lancée s'appuiera sur ces productions. En 2011, elle complètera ces travaux par le recueil des éléments de positionnement stratégique de chaque territoire métropolitain, compris dans leur acception institutionnelle mais également au sens des systèmes fonctionnellement intégrés qui auront été repérés. Outre les documents produits localement, la collecte des données territorialisées des opérations d'investissement public et privé, tant à l'échelle nationale que locale, sera, entre autres, engagée. Pour ce faire, la DATAR associera les différentes administrations et institutions de l'Etat, et notamment les préfets de région et les SGAR, ainsi que les collectivités territoriales et EPCI concernés et les autres acteurs du développement territorial. Ces échanges et mises en commun de données favoriseront l'intégration des politiques publiques déjà engagées et des réflexions stratégiques produites localement dans les réflexions de la DATAR. Leur finalité : élaborer une vision inédite et stratégique de l'Etat sur les territoires métropolitains français et formuler des propositions de politique nationale pour ces derniers. Celle-ci pourrait comprendre un socle national ainsi que des volets tenant compte des spécificités de chacun d'eux et des interfaces avec les autres territoires (hinterland, villes moyennes, espaces ruraux). Résultats attendus courant 2011. ■

> Rendez-vous (2)

Le prochain séminaire Prospective-info de la DATAR se tiendra le 24 novembre prochain sur le thème « L'aménagement du territoire à l'international : de l'identification de pratiques innovantes à leur appropriation »
Renseignements : tel. : 01 40 65 11 95
mél. : prospective@datar.gouv.fr

5/

La santé, enjeu d'aménagement du territoire

L'accès aux services de santé qui constitue l'une des priorités majeures des Français en matière de services au public, est devenu un enjeu des politiques d'aménagement du territoire. Afin de permettre aux acteurs locaux intervenant en matière de santé d'échanger à ce sujet, le ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et le ministère de la Santé et des sports ont organisé, les 9 et 10 septembre dernier à Arras, un colloque sur les dynamiques territoriales de santé.

Ces journées, montées avec l'appui de la DATAR, ont notamment permis de présenter des études mettant en évidence les inégalités en matière de santé (état de santé des populations, offres de services,...) et les spécificités des territoires. Ces travaux ont ainsi démontré la nécessité de prendre en compte la santé dans les projets de développement des territoires. L'évolution des modes de vie, la modification de la situation sociodémographique incitent, en effet, plus que jamais à considérer la santé comme un élément d'attractivité et de développement. Mais cette dynamique ne peut se mettre en place sans une coopération étroite entre les élus, les professionnels de santé et les institutions.

Ce colloque s'inscrit dans la démarche de la DATAR pour promouvoir une approche territoriale des questions de santé par un soutien aux démarches territoriales (plan de développement de 250 maisons de santé milieu rural, contrats locaux de santé, guides méthodologiques,...) et la réalisation d'études sur l'accessibilité aux services de santé. ■

> En savoir plus

- Les actes du colloque d'Arras seront disponibles en décembre sur le site de la DATAR www.datar.gouv.fr
- Voir aussi page 20 les publications de la Datar.

6/

Une première approche des relations d'entreprises et pôles de comp

La carte ci-contre identifie les partenariats et intentions de partenariats entre les grappes d'entreprises et les pôles de compétitivité. Elle a été réalisée par la DATAR à partir des dossiers de candidature des 42 grappes lauréates de la première vague de l'appel à projets grappes d'entreprises.

Le 4 mai dernier, 42 grappes d'entreprises ont été sélectionnées dans le cadre de la première vague de l'appel à projets lancé fin 2009 et mis en œuvre par la DATAR. Parmi elles, 36 (soit près de 85 %) déclarent avoir établi, ou envisagent de le faire, des partenariats avec les pôles de compétitivité ainsi que le montre la carte réalisée par l'Observatoire des territoires de la DATAR, en lien avec l'équipe Innovation, compétitivité et aménagement numérique.

Grappes et pôles sont, en effet, deux piliers complémentaires de la politique d'innovation que promeut la Délégation. Principalement constituées de TPE/PME, les grappes d'entreprises associent, selon les contextes, des grandes entreprises, des acteurs de la formation et de l'innovation. Elles apportent des services concrets à leurs membres, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité.

« Trente-six grappes d'entreprises sont ou seront concernées par des partenariats avec des pôles de compétitivité »

Fortement ancrées localement, elles participent par leur dynamisme à la création d'une vision stratégique partagée entre les entreprises et leurs territoires d'implantation.

Certaines grappes sélectionnées sont présentes dans des secteurs d'activité couverts par les pôles de compétitivité et développent des actions complémentaires à ces derniers. Les grappes se positionnent ainsi sur le développe-

ment de l'innovation sous toutes ses formes et conduisent des actions proches du marché alors que les pôles sont principalement axés sur la R&D et l'innovation technologique. Les grappes présentes dans des secteurs d'activité non couverts par les pôles peuvent également développer des partenariats avec certains d'entre eux.

Les partenariats représentés sur la carte sont ceux qui ont été déclarés dans les dossiers de candidature des 42 grappes d'entreprises sélectionnées. Il s'agit d'actions qui sont ou vont être mises en œuvre de manière commune et/ou coordonnée entre une grappe et un pôle. Ces actions sont souvent formalisées au sein de conventions de partenariat établies entre les deux parties.

42 pôles de compétitivité (soit plus de 60%) sont concernés par ces partenariats avec des grappes. A titre d'exemples, le pôle Viameca développe des partenariats avec cinq grappes d'entreprises sélectionnées dans le secteur de la mécanique (Camdib, Mecabourg, Mecaloire, Mecanic vallée, PICEF) et le pôle Cap Digital avec deux grappes sélectionnées dans les secteurs des nouvelles technologies et de la musique (Silicon Sentier, Paris MIX).

Ces premières données sur les relations grappes d'entreprises/pôles de compétitivité seront actualisées suite à la deuxième vague de sélection de l'appel à projets dont les résultats seront annoncés début 2011. ■

Exemples de partenariat

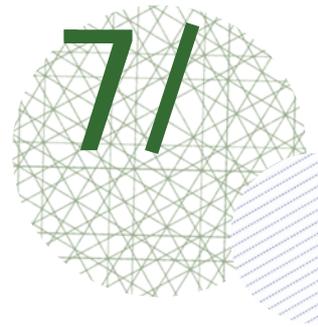
Les grappes d'entreprises et les pôles de compétitivité développent des partenariats dans des secteurs d'activité similaires ou complémentaires. C'est le cas par exemple pour les secteurs :

> du bois et de la construction, avec les liens entre les grappes *Maison de la Forêt* et *des Bois de Guyane*, *Eskal-Eureka* et le pôle *Xylofutur* ;

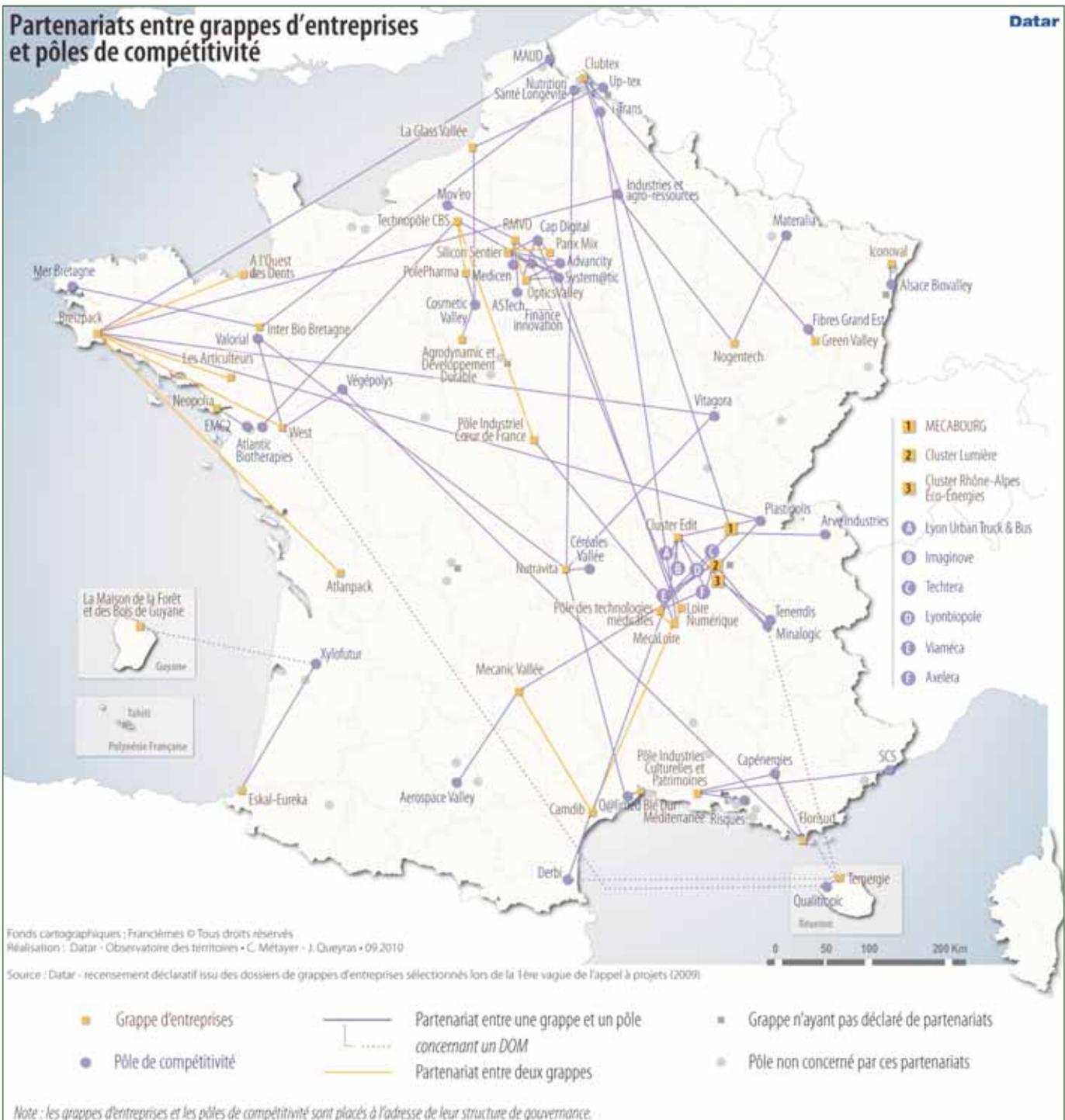
> de l'agroalimentaire, avec les liens entre la grappe *Nutravita* et les pôles *Q@limes*, *Céréales Vallée*, *Nutrition Santé Longévité*, *Valorial* et *Vitagora*.

La proximité territoriale est aussi un facteur important de développement des relations entre les grappes et les pôles. Des interactions plus transversales se développent, par exemple dans le cadre de l'animation d'une politique régionale de clusters. Ce phénomène est particulièrement visible pour la région Rhône-Alpes, la région Capitale et, dans une moindre mesure, pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais.

Dans des secteurs d'activité plus transverses, ces relations sont de natures différentes. Par exemple dans le secteur de l'emballage, les partenariats développés par la grappe *Breizpack* concernent à la fois les matériaux d'emballage (avec les pôles *Plastipolis*, *Industries et agro-ressources*) et l'emballage des produits finis (liens avec des grappes et des pôles de l'agroalimentaire, de la santé ou du textile).



Partenariats entre grappes d'entreprises et pôles de compétitivité



8/

“ Territorialiser ” le développement durable

ABORDER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUS L'ANGLE DES TERRITOIRES, TEL EST L'OBJECTIF QUE LA DATAR S'ATTACHE À PROMOUVOIR AUPRÈS DE SES PARTENAIRES MINISTÉRIELS ET DES ACTEURS LOCAUX. POUR CE FAIRE, ELLE PARTICIPE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOUTIENT DES ACTIONS PORTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le développement durable fait désormais l'objet d'une appropriation par de multiples acteurs. L'Etat, qui a initié le Grenelle de l'environnement, vient d'adopter fin juillet une nouvelle Stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2013 (1). Des collectivités territoriales mettent, quant à elles, en œuvre, depuis quelques années, des projets territoriaux de développement durable tels que les Agendas 21 locaux (voir ci-contre) ou les plans climat. Les milieux socio-économiques et les consommateurs citoyens se sont également mobilisés. Quelle peut être la valeur ajoutée de la DATAR aux côtés de ces acteurs qu'ils soient nationaux ou locaux ?

Développement durable et aménagement du territoire sont par essence fort proches. Les politiques de développement durable ont nécessairement des effets sur les territoires et ne peuvent être mises en œuvre sans interven-

en fait bien souvent celles de l'aménagement du territoire. Tel est le cas de l'échelle interrégionale que promeut depuis de nombreuses années la DATAR au sein des politiques d'aménagement du territoire et qui convient également pour aborder les questions liées au climat, à la biodiversité dans les massifs ou aux littoraux. La Délégation finance ainsi des études interrégionales sur l'adaptation au changement climatique (voir p.10) et participe aux réflexions sur ce sujet, en particulier dans les modalités d'adaptation des territoires à ce changement (2). L'anticipation élément majeur des réflexions sur le climat rejoint, là encore, les démarches de prospective qu'elle conduit en matière d'aménagement du territoire.

Vu la multiplicité des acteurs intervenant désormais en matière de développement durable, il s'avère, d'autre part, capital de croiser les dynamiques nationales et locales à l'œuvre afin que s'en dégage un maximum de cohérence. En

ce domaine, la DATAR peut jouer un rôle essentiel, celui de passerelle entre le local et le national. Elle dispose, en effet, d'une bonne connaissance des spécificités des territoires au regard du développement durable. Elle a notamment co-

« neutralité carbone », fixée par le Premier ministre en 2006, il a été acté que les programmes d'investissements des CPER et des PO ne devront pas globalement entraîner d'émissions additionnelles de gaz à effets de serre. La DATAR, à l'origine de cette démarche, a développé et mis à disposition des acteurs territoriaux un logiciel d'estimation des émissions carbone tout le long de la vie des projets, « NECATER », outil unique en Europe.

Pour la Délégation, la territorialisation réussie du Grenelle de l'environnement (3) passe enfin par la mise en cohérence, à tous les niveaux territoriaux, des divers outils d'aménagement (Schémas régionaux, SCOT, Directives territoriales d'aménagement et de développement durables...). Cette appropriation territoriale à toutes les échelles repose en effet sur le partage des objectifs, des enjeux, des défis mais aussi des opportunités que représente le développement durable. Cela est important pour la vitalité de nos territoires ruraux et pour l'attractivité de nos villes, au premier rang desquelles les métropoles, dont le développement est essentiel à la croissance économique nationale et à l'attractivité générale de nos territoires. ■

“ Les politiques de développement durable ne peuvent être mises en œuvre sans intervention aux diverses échelles territoriales. ”

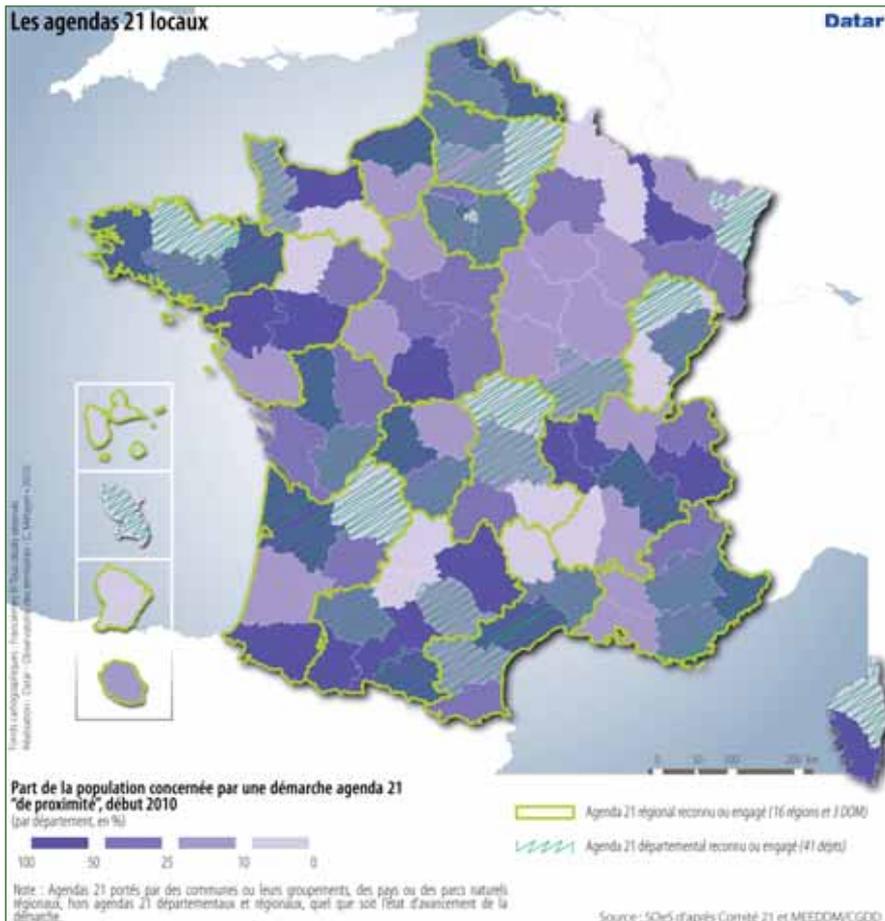
tion aux diverses échelles territoriales. Pour la DATAR, il est à la fois important de mesurer ces effets sur les territoires tout en vérifiant qu'il n'y ait pas un trop grand décalage entre politiques de développement durable et politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit, en outre, pour la Délégation, de faire prendre conscience à ses partenaires de la nécessité de réfléchir aux questions de développement durable à partir d'échelles territoriales adaptées qui recourent

pilote avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) l'élaboration d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable (voir p.11) et participe aux différents processus de labellisation des Agenda 21 locaux. Son suivi des contrats de projets Etat-Régions (CPER) et des programmes opérationnels européens (PO) 2007-2013 est également abordé sous l'angle du développement durable. Dans un objectif de

(1) La DATAR a participé à la rédaction de la SNDD que le Comité interministériel pour le développement durable a adopté le 27 juillet 2010.

(2) cf. participation aux travaux présidés par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) pour l'élaboration du Plan national d'adaptation au changement climatique

(3) La DATAR a participé au Grenelle de l'environnement (voir encadré p.9) ainsi qu'au Grenelle de la mer.



Un Agenda 21 local, ou projet territorial de développement durable, est un projet d'initiative locale porté par une collectivité territoriale, se traduisant notamment par un programme d'actions, avec pour objectif de mettre en œuvre le développement durable à l'échelle du territoire. Au-delà de la poursuite des finalités essentielles du développement durable (protection du climat, du milieu, des ressources, solidarité et épanouissement humain), la mise en place d'un Agenda 21 local repose sur une approche transversale, une participation des acteurs et des habitants tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet (nouveau mode de gouvernance et d'action publique) et l'évaluation en continu des actions conduites. Les Agendas 21 locaux sont la déclinaison locale du programme « Action 21 », adopté en 1992 lors de la conférence des Nations Unies de Rio, qui vise à mettre en place des programmes d'actions publiques en faveur d'un développement durable pour le XXI^e siècle. Début 2010, le CGDD dénombrait 636 collectivités françaises engagées dans des démarches d'Agenda 21 local, quel qu'en soit l'état d'avancement, de l'initialisation à la mise en œuvre des plans d'actions. 138 de ces démarches ont été reconnues par la Déléguée interministérielle au développement durable : 5 sont des démarches régionales, 15 des démarches départementales, les 118 autres sont des démarches de proximité, portées par des communes ou leurs groupements, des pays ou des parcs naturels régionaux. La DATAR participe au Comité national des Agendas 21 locaux, instance multi-acteurs chargée du suivi de cet « appel à reconnaissance » des Agendas 21, piloté par le ministère chargé du Développement durable. Elle est également membre du jury des Rubans du développement durable, autre procédure de labellisation d'Agendas 21 co-animée par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia et qui vise plus spécifiquement les démarches innovantes dans ce domaine.

> En savoir plus

Informations sur les Agendas 21 locaux sur les sites : www.comite21.org et www.agenda21france.org

La DATAR et le Grenelle de l'environnement

Juillet-octobre 2007 : tenue du Grenelle de l'environnement afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ; réunions de 6 groupes de travail constitués d'acteurs du développement durable (Etat, collectivités locales, ONG, employeurs et salariés), puis phase de consultation publique et tables rondes ;

25 octobre 2007 : annonce par le président de la République des conclusions du Grenelle ;

Fin 2007 : lancement de 33 chantiers opérationnels, dont de nombreux comités opérationnels (ComOps), groupes d'étude ou groupes ad hoc et missions parlementaires dont les propositions doivent servir à l'élaboration des lois « Grenelle » ; participation de la DATAR à plusieurs ComOps, notamment ceux relatifs aux trames verte et bleue, aux infrastructures de transport et à la gestion intégrée de la mer et du littoral ;

Début 2009 : association de la DATAR à l'élaboration de la circulaire aux préfets du 23 mars, portée par le CGDD, relative à la mise en œuvre concrète des engagements du Grenelle dans les territoires ;

Avril-octobre 2009 : animation et financement par la DATAR des Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement (voir p.13) ;

Août 2009 : publication de la loi du 3 août de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi « Grenelle 1 »).

Juillet 2010 : publication de la loi du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »).

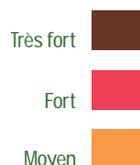
10/



Les Missions d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes (MEDCIE)

Au nombre de cinq (Grand Est, Grand Ouest, Grand Sud-Est, Grand Sud-Ouest, Pays du Nord), les MEDCIE portent, avec la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (MIAT) du Bassin parisien, la réflexion prospective de l'Etat à l'échelle interrégionale. Sous le pilotage des SGAR (dont un coordonateur par MEDCIE), elles font participer l'ensemble des services de l'Etat concernés par les sujets d'études et associent les conseils régionaux et, le cas échéant, les autres niveaux de collectivités locales qui peuvent être intéressés par une approche interrégionale.

Niveau de vulnérabilité



GRAND SUD-EST : s'adapter aux changements climatiques

Dans le cadre de son programme d'études, la DATAR a financé une réflexion prospective sur l'adaptation au changement climatique dans le Grand Sud-Est. Cette démarche novatrice est appelée à être généralisée aux autres espaces interrégionaux.

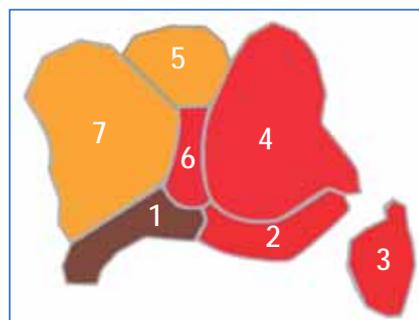
L'étude sur l'adaptation au changement climatique dans le Grand Sud-Est fait figure de pionnière. Par son sujet tout d'abord qui, jusqu'à présent, a été peu abordé, contrairement aux questions d'atténuation du changement climatique. Elle se distingue aussi par l'échelle territoriale retenue puisqu'elle a été lancée, dans un cadre interrégional, à l'initiative de la Mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes Grand Sud-Est (voir encadré sur les MEDCIE). Sont donc concernées les régions Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes.

Le but de cette étude était de disposer de connaissances sur les effets du changement cli-

matique à moyen et long termes afin de construire une stratégie d'adaptation à mettre en œuvre, de manière cohérente et transversale, par les différentes politiques publiques. La prise en compte de l'échelle interrégionale a permis de dépasser les limites administratives et ainsi de réaliser des analyses à partir de territoires « cohérents » : le Massif Central, le Massif Alpin, la métropole lyonnaise, le Sud de la vallée du Rhône, le littoral languedocien et catalan, le littoral provençal et la Corse.

Financée par la DATAR, cette réflexion prospective a été pilotée par la MEDCIE Grand Sud-Est, sous la conduite opérationnelle du SGAR PACA. Elle comporte trois phases. Engagée fin 2007 et

LA VULNÉRABILITÉ DU GRAND SUD-EST PAR RAPPORT AU PHÉNOMÈNE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE



« Parmi les territoires étudiés, le littoral languedocien et catalan (1) est le plus vulnérable », souligne l'étude. Sableux, il « offre peu de résistance à l'érosion marine alors même qu'une grande partie de l'activité économique est concentrée en bord de mer. De plus, sa faune et sa flore sont déjà sensiblement impactées par le changement climatique ». Le littoral provençal (2) voit, lui aussi, sa faune et sa flore « déjà sensiblement impactée par le changement climatique ». En outre, si sa « bande littorale rocheuse limite les effets de l'érosion

marine, certains secteurs urbanisés proches de la côte sont déjà menacés ».

La Corse (3) se caractérise par une biodiversité sensible à l'évolution des températures et des précipitations, par des ressources en eau « importantes mais inégalement réparties » et une population vieillissante « exposée à une augmentation des risques naturels et aux effets du changement climatique sur la santé ».

La vulnérabilité de l'espace alpin (4) est due à la capacité d'adaptation « limitée » de sa forêt aux effets du changement climatique. « Par ailleurs, le recul de l'enneigement menace la régulation naturelle des cours d'eau ».

La vulnérabilité de la métropole lyonnaise (5) est « essentiellement liée à l'augmentation de l'inconfort thermique en agglomération en été ». Ce phénomène se retrouve également dans le sud de la vallée du Rhône (6), espace « soumis à de nombreux risques naturels » et dont le système de production d'énergie « est très dépendant des modifications du climat et du régime hydrographique du Rhône ».

Quant au Massif central (7), s'il disposera dans le futur d'un « climat plus agréable et tempéré que dans les plaines, (...) les milieux naturels, assez sensibles aux variations climatiques, et les populations, plus âgées que la moyenne, seront de plus en plus touchés ». ■

Extraits de *L'Étude prospective des effets du changement climatique dans le Grand Sud-Est (Phase 2)*, RCT, Explicit, août 2010.

achevée dans le courant de l'année 2008, la première de ces phases a consisté à rassembler les informations météorologiques (précipitations, températures, tempêtes...) disponibles à partir des années 1970 pour aboutir à une description détaillée des effets du changement climatique à l'heure actuelle et aux horizons 2030 et 2050. Ce travail a été réalisé avec l'appui de Météo-France.

La deuxième phase, prospective, s'est achevée à l'été 2010. Plusieurs scénarios d'évolutions socio-économiques du territoire interrégional à moyen et long termes ont été élaborés puis croisés avec les connaissances sur les effets prévisibles du changement climatique.

Dans une troisième phase qui débutera cet automne, il s'agira pour les services de l'Etat, en association avec les acteurs territoriaux, de :

> **dégager des préconisations stratégiques** en matière d'adaptation aux effets du changement climatique,

> **proposer des orientations** en matière de politiques publiques,

> **mettre des outils à disposition** des acteurs publics.

Cette étude a été menée dans un cadre partenarial puisqu'elle a vu, à chacune des deux premières étapes, la mise en place de groupes de travail pluri-régionaux associant les directions régionales de l'Etat, les conseils régionaux, l'ADEME,

l'IFREMER... Elle a permis à ces acteurs de porter un regard transversal sur l'avenir du territoire interrégional en dépassant leur propre champ de compétence. Enfin, elle place les territoires en capacité d'agir face aux effets du changement climatique, en particulier en matière économique, en mettant en évidence leurs atouts par rapport aux enjeux qui en découlent.

De son côté, la DATAR a pu, grâce à cette étude, nourrir les travaux interministériels auxquels elle a participé, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement (voir p.9). Au regard des résultats obtenus, la Délégation souhaite désormais généraliser la méthode pour aboutir à une couverture nationale. Un programme d'étude triennal va être lancé dès cette année, le Grand Sud-Ouest étant le second territoire à s'engager dans une telle démarche.

Les résultats de ces études ne seront pas opposables, mais ils ont vocation à alimenter la préparation des Schémas régionaux Climats-Air-Energie (SRCAE), instaurés par la loi « Grenelle 2 », qui seront co-élaborés par les préfets de région et les présidents de conseils régionaux. Ces études pourront aussi concerner la préparation des politiques contractuelles (contrat de projets Etat-Régions, programmes européens notamment). ■

DES INDICATEURS TERRITORIAUX de développement durable mis en ligne par l'Observatoire des territoires

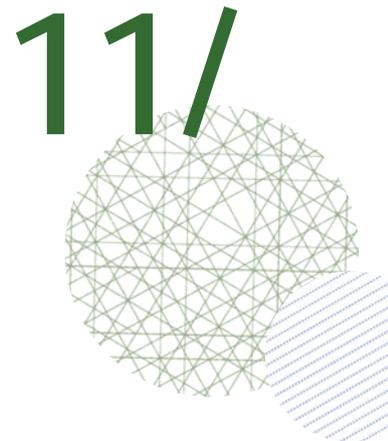
Afin d'aider les acteurs locaux à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, l'Observatoire des territoires de la DATAR met à disposition sur son site internet un référentiel d'indicateurs territoriaux dans ce domaine. Ce projet est élaboré en co-pilotage avec le Commissariat général au développement durable (CGDD).

La démarche retenue par la DATAR et le CGDD pour la construction d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable s'inscrit en cohérence avec la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Elle prend également en compte les référentiels élaborés dans le cadre des différents projets territoriaux de développement durable. Les collectivités territoriales françaises sont, en effet, de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre des stratégies de développement durable.

Le projet a pour objectif d'aboutir à la fourniture d'éléments pour un diagnostic partagé par les dif-

férents acteurs. L'approche territoriale des indicateurs, construite avec l'appui technique du Cemagref, vise à apporter des éclairages sur la diversité des enjeux relatifs aux différentes thématiques, à des échelons géographiques appropriés.

Un comité de pilotage, coprésidé par la DATAR et le CGDD, a rassemblé en 2009 et 2010, des représentants de l'Etat, des associations d'élus, des associations environnementales et des experts. Il a permis d'orienter le travail et de valider les propositions d'indicateurs faites lors de deux séries d'ateliers qui ont réunis plus d'une centaine d'experts et producteurs de données.



> En savoir plus

Information sur l'étude sur :

www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/publications/informations/index.shtm

Cette étude donnera lieu, par ailleurs, à des publications au sein de la nouvelle revue de prospective *Territoires 2040* (voir p.20).

L'Observatoire des territoires

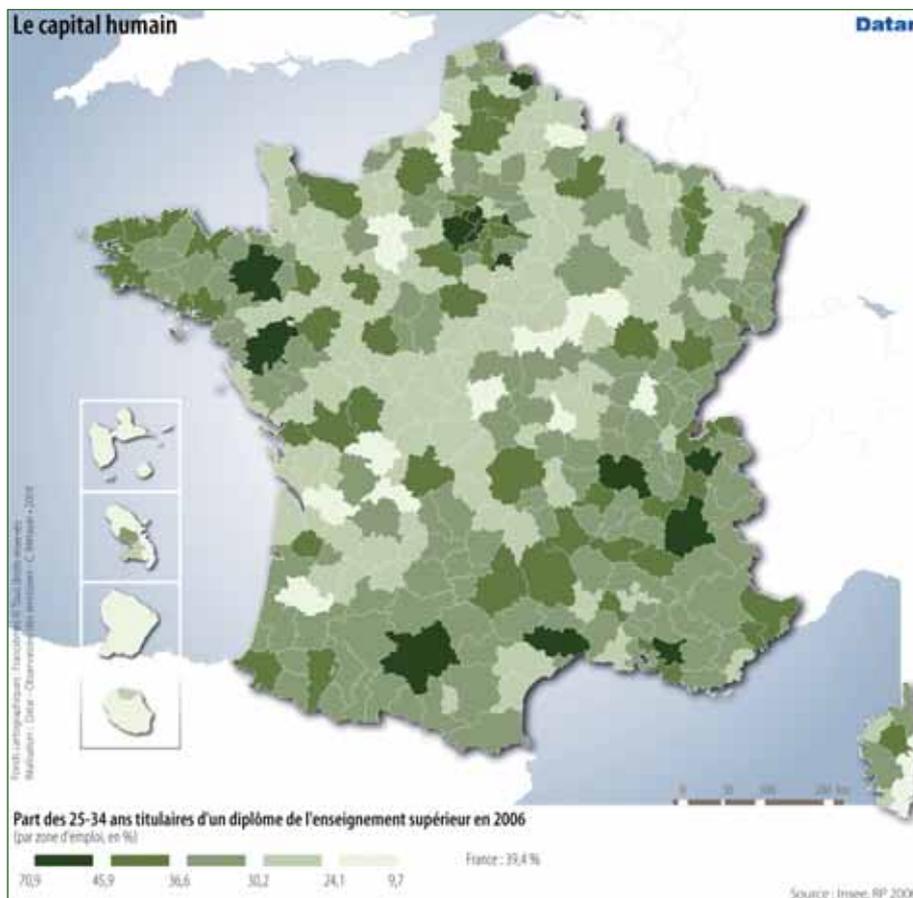
Organisé en réseau et animé par la DATAR, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective d'informations produites sur les territoires par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche.

Ses analyses et ses outils de communication, résultats d'un large travail interministériel, visent à partager et mutualiser les connaissances et les enjeux de politiques publiques d'aménagement des territoires.

www.territoires.gouv.fr

12/

Le **capital humain** est un facteur d'adaptation auquel l'économie fera de plus en plus appel pour une croissance fondée sur la connaissance et l'innovation, afin de répondre au défi du développement durable. L'importance des diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler et plus spécifiquement parmi les jeunes est un gage de moyens pour y parvenir. La France est bien positionnée, avec 40 % de diplômés du supérieur parmi la jeune génération des 25-34 ans, atteignant l'objectif fixé dans la stratégie de l'Union européenne *Europe 2020*. Les grandes agglomérations restent les plus attractives pour les jeunes diplômés. Néanmoins, dans quelques zones d'emploi rurales ou animées par des villes moyennes, comme à l'ouest du pays et dans le sud du Massif central notamment, leur importance s'accroît considérablement.



Les indicateurs retenus, élaborés avec les différents partenaires et producteurs de données, sont mis en ligne, au fur et à mesure de leur disponibilité, sur le site de l'Observatoire des territoires et sur celui du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du CGDD (voir : En savoir plus). La première de ces mises en ligne a été effectuée en janvier 2010, la totalité des indicateurs devant être disponible à l'automne 2010. La mise en ligne de ce référentiel répond aux demandes du Grenelle de l'environnement qui a préconisé une meilleure diffusion des indicateurs de développement durable.

Ces indicateurs se situent dans le prolongement de travaux antérieurs. Lors de la révision de la SNDD en 2006, une déclinaison territoriale des douze indicateurs phares nationaux avait été étudiée. C'est ainsi que neuf premiers indicateurs avaient été mis en ligne sur le site de l'Observatoire des territoires en novembre 2007.

Le site internet de l'Observatoire permet d'accéder à la cartographie interactive des indicateurs et de télécharger les données et les fiches

d'analyse associées. Les indicateurs sont déclinés par grands thèmes, cohérents avec ceux de la SNDD :

- 1/ Société de la connaissance et développement économique et social
- 2/ Consommation et production durables
- 3/ Changement climatique et maîtrise de l'énergie
- 4/ Transport et mobilité durables
- 5/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- 6/ Santé publique, prévention et gestion des risques
- 7/ Cohésion sociale et territoriale
- 8/ Bonne gouvernance

Ces indicateurs et leur analyse fournissent des éléments pour une lecture du développement des territoires sous l'angle de la durabilité. Ceux du premier thème montrent, qu'au-delà des performances traduites par le PIB, des territoires se positionnent sur des trajectoires « vertueuses » comme la Bretagne et Midi-Pyrénées, mais aussi que d'autres espaces dynamiques émergent

comme le sud du Massif central où le niveau de qualification et le potentiel de développement croissent significativement. Les indicateurs de cohésion sociale relativisent, quant à eux, le jugement positif porté sur l'attractivité des territoires du littoral méditerranéen, en mettant en évidence l'existence de difficultés d'accès à l'emploi ou la forte disparité des revenus. Les indicateurs environnementaux pointent d'autres enjeux, comme les risques liés à la poursuite de l'artificialisation sur les littoraux, ou les vulnérabilités liées aux spécificités de l'appareil productif, à travers les émissions de CO² dans les territoires industriels, comme en Rhône-Alpes ou en Lorraine. ■

> En savoir plus

Indicateurs consultables sur :
http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/indicateurs_fr/p25_devdu.php
<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs/indicateurs-de-developpement-durable-territoriaux.html>

Trois projets d'urbanisme durable dans les Cévennes

13/

Trois sites du Pays Cévennes ont accueilli, en 2009, une équipe pluridisciplinaire d'étudiants qui ont travaillé sur des projets d'urbanisme durable. Cette opération s'est déroulée dans le cadre des *Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement* qu'animait la DATAR.

Après avoir connu l'exode rural et le déclin des activités minières et industrielles durant la seconde moitié du XX^e siècle, le Pays Cévennes connaît actuellement un nouveau souffle. Près de 2000 habitants viennent s'installer chaque année dans ce territoire de 1175km² rassemblant 117 communes du Gard et de la Lozère. L'un des enjeux de son avenir réside dans les conditions d'accueil de ces nouvelles populations. Cette situation particulière a amené le pays à se porter candidat aux *Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement* afin d'accueillir une équipe pluridisciplinaire d'étudiants qui puisse l'aider à réfléchir à des projets d'urbanisme durable.

Entre avril et juin 2009, une trentaine d'étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM), de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-en-Provence (IUAR) et de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) sont ainsi venus travailler sur trois sites du pays porteurs de projets « d'unités de vie durables ».

En zone urbaine, à Alès (41 000 habitants), il s'agissait d'étudier la transformation du *faubourg du Soleil* en un éco-quartier urbain. Déconnecté du centre-ville historique par la présence d'une rivière (le Gardon), ce quartier, à l'habitat pavillonnaire diffus, en est pourtant l'un des principaux points d'accès ce qui le soumet à d'importants flux routiers. La commande

« Une trentaine d'étudiants sont venus travailler sur trois sites du pays. »

s'est inscrite dans le souhait de densifier de manière raisonnée le site, de le rénover en profondeur tout en respectant son identité et en rendant lisible l'entrée de la ville.

Autre problématique à Saint-Jean-du-Gard (2800 habitants). Vivant désormais du tourisme après avoir prospéré grâce à l'industrie de la soie, cette commune a, pour sa part, souhaité faire réfléchir les étudiants à la construction d'un éco-hameau. Celui-ci s'inscrit dans un

projet de redynamisation du village visant à attirer de nouvelles populations et à amorcer une mixité sociale par le haut. En se détachant du modèle « lotissement-type », cet éco-hameau doit constituer un produit immobilier attrayant pour les populations ciblées.

Enfin, à Saint-Jean-de-Valérisclé, les étudiants ont travaillé sur un projet de réhabilitation du centre ancien. Après une période de déclin liée à la fermeture des mines, ce village médiéval de 730 habitants retrouve en effet une nouvelle attractivité grâce au cadre de vie qu'il propose et à l'authenticité du lieu. Là encore, le but est de redynamiser le village pour attirer de nouvelles populations tout en lui conservant son âme et en valorisant son patrimoine architectural et culturel.

La démarche, identique sur les différents sites, s'est déroulée en trois étapes :

- **une écoute et une découverte** des sites permettant aux étudiants de s'approprier de manière collective leur situation,
- **la définition des grandes orientations** de chacun des trois projets (un par site) notamment à partir de contacts avec les élus et les acteurs locaux,
- **la formalisation des trois projets.**

Accompagnés tout au long de cet atelier par leurs professeurs, les étudiants ont également reçu l'appui de l'Agence de développement Alès-Cévennes (Alès Myriapolis) qui assurait l'animation et la coordination de l'opération. Découvrant le travail interdisciplinaire, ils ont pu traiter de cas concrets et se confronter à des élus de terrain connaissant parfaitement leur commune et prompts à réagir à leurs propositions. Pour ces derniers, l'atelier aura permis d'accélérer les démarches de redynamisation en cours en leur offrant une ingénierie inespérée et particulièrement créative. Le mot d'ordre sur la méthodologie comme sur les contenus donné à l'ensemble des étudiants de ces ateliers de réfléchir « au-delà des sentiers battus » aura permis de bousculer les schémas préétablis. Reste maintenant aux acteurs locaux à passer à la réalisation de leurs projets. ■

Les Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement

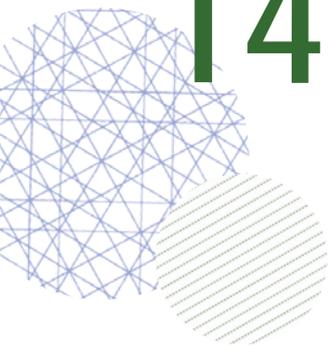
Les ateliers qui se sont déroulés d'avril à octobre 2009, ont eu pour objectif de réfléchir à la mise en œuvre concrète des orientations du Grenelle de l'environnement. L'expérimentation a consisté à faire travailler des équipes pluridisciplinaires d'étudiants (urbanistes, architectes, paysagistes...) sur les différentes thématiques du Grenelle (maîtrise de l'étalement urbain, instauration de trames verte et bleue, réhabilitation de paysages...) dans 10 territoires de projets volontaires (SCOT, pays, parcs naturels régionaux). Les ateliers ont été animés et financés par la DATAR qui a organisé une journée de restitution des travaux dans ses locaux le 7 janvier 2010.

> À lire

Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement, Elus et étudiants dessinent un nouvel avenir (juillet 2010).

Cet ouvrage, édité par ETD dans le cadre d'un partenariat avec la DATAR, présente les résultats les plus innovants des ateliers, sur la méthodologie comme sur les contenus. Il est consultable en ligne sur le site d'ETD www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/

14/



L'innovation

Notion aux formes multiples, l'innovation ne se limite pas à la R&D mais s'étend aussi aux modes d'organisation des entreprises ou au marketing. Elle dépend dans une large mesure de la constitution de partenariats stratégiques entre les états, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques des territoires. C'est cette composante territoriale de l'innovation qui est au cœur de l'action de la DATAR.

> En savoir plus

A consulter sur Internet

Guide méthodologique *Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises* téléchargeable sur www.industrie.gouv.fr/liste_index/innovation.htm

Présentation des différentes SRI sur les sites des conseils régionaux (dont ceux dédiés à l'innovation) et des préfetures de région.



Les stratégies régionales d'innovation

La Commission européenne a proposé qu'à titre expérimental, chaque région française se dote d'une stratégie régionale d'innovation (SRI) dans le cadre de la mise en œuvre de son programme opérationnel FEDER. L'élaboration des SRI, qui vient de s'achever, a été conduite dans le cadre d'un partenariat associant les conseils régionaux et les services de l'Etat.

Dans un contexte de mondialisation, la compétitivité et la croissance des pays développés passent nécessairement par l'innovation. Seule cette dernière peut leur permettre d'affronter en position favorable la concurrence internationale des pays à bas coût de main-d'œuvre et d'anticiper les mutations économiques. L'Union européenne, qui a placé la compétitivité et l'attractivité de ses territoires parmi ses principaux objectifs (cf. *stratégie de Lisbonne* en mars 2000, aujourd'hui *stratégie UE2020*), a fait de l'innovation une priorité majeure de ses politiques. Dans ce cadre, les régions françaises ont élaboré des stratégies régionales d'innovation (SRI) pour optimiser la mise en œuvre des mesures « innovation » des programmes financés par le FEDER au titre de la politique de cohésion 2007-2013.

Avec une orientation forte vers l'innovation de marché (*market push*), les SRI sont destinées à répondre aux besoins d'innovation des entreprises, dans leurs aspects technologiques et non technologiques (ressources humaines, marketing, propriété intellectuelle, ...). Ces besoins sont importants puisqu'on estime qu'en France, seul un tiers des entreprises innove. Les SRI dont les régions se sont dotées sur la base d'un diagnostic approfondi de leurs atouts et faiblesses poursuivent, au-delà des projets spécifiques, une triple ambition commune :

- élargir la sphère des entreprises innovantes,
- focaliser les moyens régionaux dédiés à l'innovation sur des filières porteuses qui puissent être visibles et incontournables en particulier à l'international,
- améliorer la structuration du système régional d'innovation.

Les SRI sont, de fait, un outil destiné à mettre l'innovation au service du développement et de l'attractivité des territoires, d'où l'implication de la DATAR dans cette démarche. Pour appuyer le partenariat régional dans la réalisation d'un diagnostic approfondi des forces et des faiblesses de son système d'innovation, la Délégation a notamment contribué, en liaison avec la DGCIS (1), à la préparation d'un guide méthodologique au sein d'un groupe de travail

associant des administrations centrales (2), l'Association des régions de France (ARF) et le Conseil national des économies régionales (CNER).

Aujourd'hui la quasi totalité des régions ont adopté leur SRI. Les diagnostics des systèmes régionaux d'innovation ont permis de dégager des orientations stratégiques qui vont être mises en œuvre notamment à l'occasion de la révision à mi-parcours des programmes européens. Une analyse réalisée par la DATAR de 15 des 22 SRI disponibles début 2010 montre que les régions ont des besoins spécifiques selon qu'elles sont plus ou moins bien dotées en ressources d'innovation (*inputs*). Pour les régions bien dotées, la réponse vise à rendre le système régional d'innovation plus efficient en complétant les dispositifs existants sur quelques chaînons manquant en matière de financement de l'innovation et de leviers non technologiques (formation, RH, management...). Pour les régions moins bien dotées, il s'agit d'abord de structurer le système régional d'innovation en développant les outils de transfert et de valorisation, la structuration de filières et les ressources financières telles que les fonds d'amorçage.

La DATAR participe au niveau national à la mise en œuvre des SRI en favorisant le dialogue entre les services de l'Etat concernés (DGCIS, DGRI). Ce travail interministériel de la Délégation contribue concrètement à améliorer des visions complémentaires de l'innovation : celle tournée vers les entreprises et celle qui procède de la recherche publique dont les grandes orientations sont aujourd'hui fixées dans la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) adoptée en septembre 2009. ■

(1) Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS - ex DGE) du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie

(2) Cf. Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

La marqueterie mise à l'honneur par un PER de Haute-Garonne

Co-animés par la DATAR, les appels à projets Pôles d'excellence rurale (PER) visent à soutenir, en zone rurale des projets innovants et créateurs d'emplois, associant acteurs publics et privés. Exemple à Revel, en Haute-Garonne, autour de la marqueterie et des métiers d'art associés.

Lorsque l'appel à projets Pôles d'excellence rurale (PER) a été lancé fin 2005 avec un volet « valorisation des patrimoines culturels et naturels », le Revellois ne pouvait manquer de se porter candidat. Détenteur d'un savoir-faire séculaire et de renommée internationale en matière de marqueterie (voir encadré), ce territoire de Haute-Garonne s'était en effet engagé, depuis quelques années, dans la redynamisation de cette filière.



Le dossier, labellisé PER en décembre 2006, visait à créer un pôle d'innovation autour des techniques de la marqueterie, de l'ébénisterie et des métiers d'art associés. Il a été porté par la commune de Revel (9000 hab.), la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois et l'Institut des métiers d'art et de l'artisanat d'art (IMARA), une association ayant pour objet de développer et de promouvoir les métiers d'art notamment par la formation professionnelle continue. Outre l'IMARA, le territoire compte également une association regroupant les artisans et un lycée professionnel qui est le seul à délivrer, en région, deux diplômes des métiers d'art (DMA) en marqueterie et en restauration après ceux de l'école Boulle de Paris.

Doté d'une subvention de 375 000 €, le PER, dont le programme est aujourd'hui achevé, a permis de financer le réaménagement de locaux dédiés aux activités de promotion de la marqueterie au centre-ville de Revel. L'originalité de la démarche tient au fait qu'elle a associé des

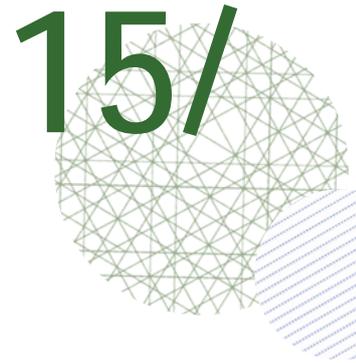
actions dans les domaines économiques et culturels. Un espace muséographique et scénographique a notamment été aménagé dans le Musée du bois et de la marqueterie. Il constitue un lieu de rencontre pour tout public. Un centre de ressources sur la marqueterie et les métiers d'art associés et un portail internet ont également été créés au sein de l'espace muséographique. Ces installations permettent de mener des animations (formations, salons, colloques...) pour les artisans locaux mais aussi des autres régions françaises, Revel constituant une référence pour l'ensemble de l'hexagone. Parallèlement, des cours d'histoire de l'art à destination du grand public et des ateliers pédagogiques pour les établissements scolaires ont été montés. Les élèves du lycée ont un accès libre au musée qui reçoit près de 12 000 visiteurs par an.

La réussite des opérations de ce PER peut s'expliquer par trois principaux facteurs :

- > l'importance du partenariat public / privé mis en œuvre : la ville de Revel a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération, l'association IMARA prenant à sa charge la mise en œuvre du plan d'action,
- > la définition, dès le départ, d'objectifs clairs et la mise en place d'un système d'évaluation du programme,
- > la présence d'une équipe d'animation stable : un binôme entre la directrice de l'association IMARA et une consultante.

La bonne structuration de filière de la marqueterie a également constitué un avantage.

Le PER est arrivé au moment propice pour donner un coup d'accélérateur aux premiers efforts entrepris par les acteurs locaux. Il a permis, par ses réalisations, de prouver à chacun le bien fondé d'une démarche commune et donc de préparer l'avenir. Un nouveau plan triennal est en cours d'élaboration. Il comprendra la réalisation d'actions collectives comme la création d'un incubateur ou le développement d'un service de e-commerce. Il s'agira également de mettre en place une plate-forme de conception de nouveaux produits où les artisans pourront tester leur production en lien étroit avec leur clientèle. ■



Les origines d'une spécialisation

Au début du XX^e siècle, Revel et les communes environnantes comptaient plus de 100 ateliers spécialisés dans la marqueterie, ce qui faisait de ce territoire l'un des plus gros fournisseurs de meubles d'art du Faubourg Saint-Antoine à Paris. La filière s'était développée quelques décennies auparavant à la faveur de l'installation de l'ébéniste Alexandre Siméon Monoury en 1888. De nos jours, malgré l'évolution défavorable du marché du meuble, Revel a conservé une forte renommée, notamment aux Etats-Unis et au Moyen-Orient, pour ce qui est de la restauration ou de la copie/création de produits marquetés de très haut de gamme.



> En savoir plus

A consulter sur Internet

Site du pôle marqueterie et métiers d'art associés : www.pmart.fr

16/



Préparer les territoires à la grande vitesse ferroviaire

A la pointe de la grande vitesse ferroviaire depuis le milieu des années 1970, la France va encore considérablement accroître son réseau de LGV dans les années à venir. Le Grenelle de l'environnement est venu renforcer la dynamique engagée en prévoyant la construction de 4500 km de lignes nouvelles. L'impact sur de nombreux territoires sera indéniable. C'est pourquoi la DATAR a souhaité se saisir du sujet en commandant une étude sur les effets territoriaux induits par les LGV au regard des lignes déjà en service. Débutée en 2009, cette étude est en cours d'achèvement.

Elle a vocation, par les enseignements et les bonnes pratiques qui en seront tirés, à aider les territoires qui accueilleront les nouvelles lignes, à se préparer au mieux à l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire.

> À suivre...

La DATAR organisera dans les prochains mois un séminaire national sur les effets de la grande vitesse ferroviaire au cours duquel seront notamment présentés les résultats de l'étude qu'elle a commandée sur ce sujet. La date, non encore arrêtée à ce jour, sera ultérieurement communiquée sur le site internet de la délégation www.datar.gouv.fr La publication d'un ouvrage est également envisagée.

Les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire

Alors que la France s'apprête, suite aux décisions du Grenelle de l'environnement, à tripler son réseau de lignes ferroviaires à grande vitesse, une étude commandée par la DATAR analyse les effets de ces infrastructures sur les territoires.

Les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire sont multiples. Mobilité des personnes, développement économique, urbanisme, tourisme... sont autant de domaines à connaître d'importantes répercussions.

Comme le montre une récente étude réalisée pour la DATAR sur cette question à partir des lignes à grande vitesse (LGV) déjà en service, des reports modaux s'instaurent. Des déplacements qui se faisaient au préalable par la route ou par avion se reportent sur le ferroviaire, une évolution positive au regard des engagements du Grenelle de l'environnement. Des phénomènes d'induction sont également constatés : un certain nombre de personnes qui ne voyageaient pas auparavant, empruntent désormais les LGV pour des déplacements domicile-travail, en particulier les cadres, ou des déplacements domicile-études (trajet d'une heure, une heure trente). Les LGV ouvrent également la voie à des allers-et-retours sur des destinations plus lointaines devenues accessibles en une journée (trajet de trois heures).

La vie des entreprises en est forcément bouleversée, même s'il s'avère quelque peu difficile de quantifier les effets des LGV en matière économique. Il est cependant indéniable que la présence d'une ligne ferroviaire à grande vitesse constitue un facteur de compétitivité, en particulier pour les métropoles. Elle favorise en effet les liaisons intra-entreprises, les relations avec les autres centres industriels, l'accès aux aéroports internationaux, voire le maintien d'activités ou la reconversion d'entreprises. Au plan urbain, ce sont des réaménagements de quartiers entiers à proximité des gares qui prennent corps, quartiers à l'origine bien souvent défavorisés.

De fait, l'image des territoires s'en trouve transformée, la grande vitesse ferroviaire apparaissant comme un vecteur de modernité et de prestige. Cet effet est d'autant plus important si le territoire bénéficie déjà d'une certaine notoriété ou s'il parvient à relayer l'arrivée de la LGV par un marketing adapté.



Pour autant, il ne faudrait pas en déduire que le simple fait de construire une ligne ferroviaire à grande vitesse engendre automatiquement un effet positif pour les territoires qui l'accueillent. La réussite d'une telle implantation dépend notamment du positionnement des gares. Pour une métropole qui souhaite développer des activités d'affaires, une gare en centre-ville bien desservie est essentielle. Pour l'attractivité résidentielle, une gare en centre-ville ou périurbaine est envisageable, même si la gare en centre-ville offre davantage de dessertes intermodales. Pour les petites villes, c'est la qualité de la desserte de la gare qui prédomine. L'articulation des LGV avec les TER, voire les transports urbains, est à ce titre un autre élément capital qu'il convient de prendre en compte.

Mais ces choix ne peuvent être faits que si l'ensemble des acteurs locaux (élu, représentants du monde socioéconomique...) s'organisent et se concertent très en amont de la réalisation de la ligne. La mise en place d'un observatoire local sur les effets de la grande vitesse ferroviaire est, en ce domaine, un atout certain. Ce n'est en effet que si elle s'inscrit dans un projet global, que la grande vitesse ferroviaire peut devenir un facteur structurant majeur pour le développement et le rayonnement des territoires. ■

> En savoir plus

Les effets structurants des TGV sur les territoires

- Agence de développement et d'urbanisme de Strasbourg, TGV et synergies de développement en Alsace – diagnostic / enjeux / indicateurs, 2008.

- BAZIN Sylvie, BECKERICH Christophe, DELAPLACE Marie, Analyse prospective des impacts de la LGV Est-européenne dans l'agglomération rémoise et en région Champagne-Ardenne, rapport final de recherche pour le Conseil régional de Champagne-Ardenne, Tome I, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006

L'effet réseau

- ALQUIER Jacqueline et BIWER Claude, Le niveau d'équipement de la France en infrastructures de transports et ses conséquences sur le désenclavement des régions françaises, rapport d'information du Sénat, juin 2008

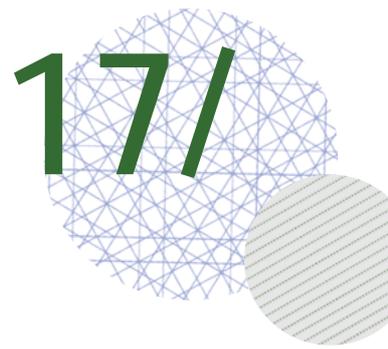
- LEBOEUF Michel, CHOPINET Yves, La carte de France déformée par le TGV, La Jaune et la Rouge, janvier 2008 L'intermodalité
- BOZZANI-FRANC Sandra, Grandes vitesses, métropolisation et organisation des territoires. L'apport de l'intermodalité aéro-ferroviaire à grande vitesse au rayonnement métropolitain, thèse de doctorat, Université de Lille 1, 2006.

Les gares TGV

- SNCF, Bilan LOTI des gares nouvelles de la LGV Méditerranée : Valence TGV, Avignon TGV et Aix-en-Provence TGV, SNCF, juin 2007

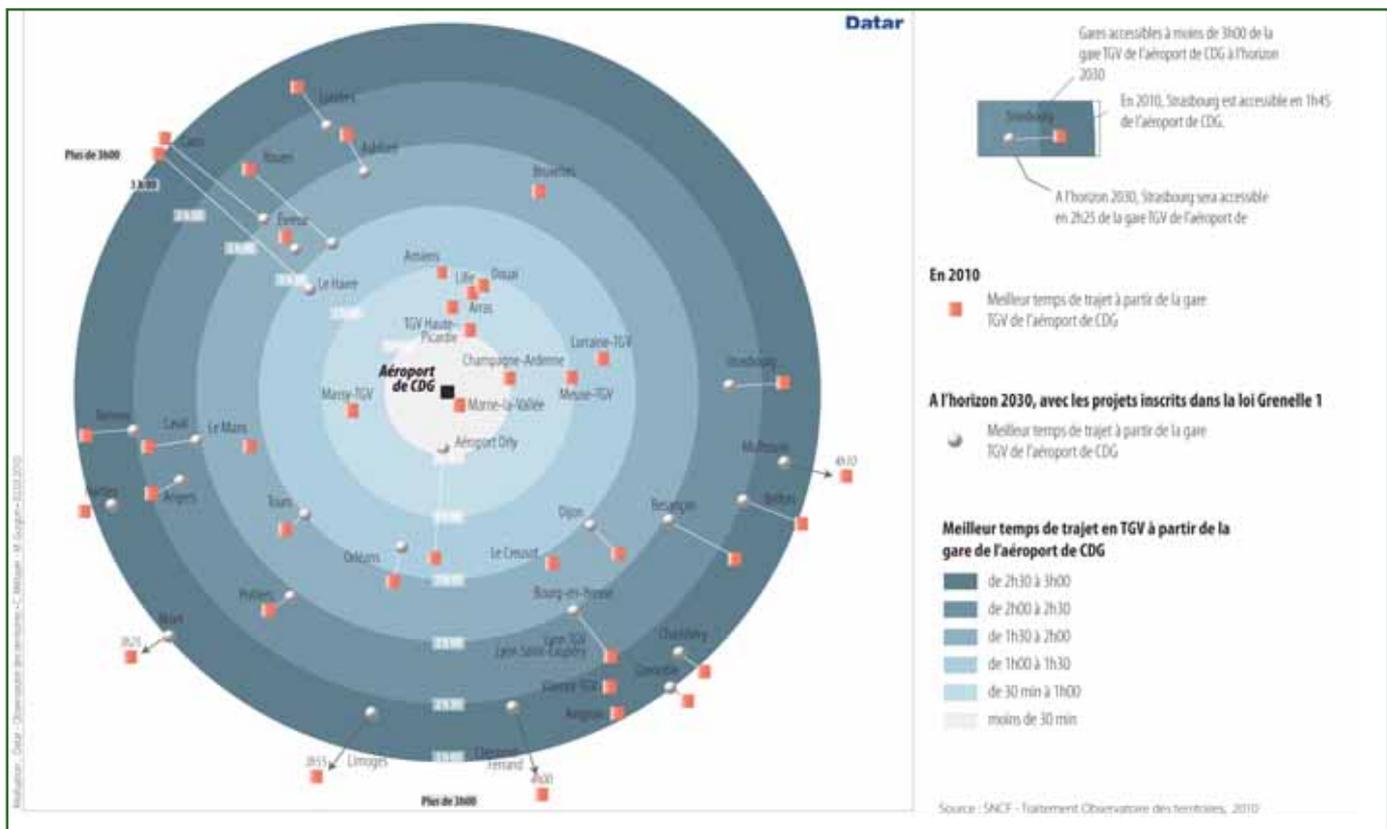
- TROIN Jean-François, Les gares nouvelles du TGV « exurbanisées », fonctionnement et relation au territoire, rapport FNAUT, 2008
La bi-résidentialité

- BEAUVAIS CONSULTANTS, Développement de la grande vitesse et de la birésidentialité, rentrer chez soi chaque soir ou une fois par semaine ? PREDIT pour le MEEDDAT, 2007.



Éléments bibliographiques extraits de l'étude *Les effets de la Grande vitesse ferroviaire sur l'aménagement et le développement des territoires, Etat de l'art et analyse bibliographique*, Setec Organisation pour la DATAR, juin 2009

L'ACCESSIBILITÉ EN TGV À PARTIR DE L'AÉROPORT DE CHARLES DE GAULLE EN 2010 ET À L'HORIZON 2030 (TEMPS ESTIMATIFS)

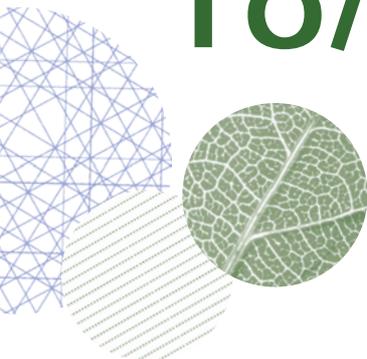


Cette image visualise la modification, entre 2010 et 2030, des temps de trajets entre l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (CDG) et les principales villes de France situées à moins de 3h de TGV :

- > les carrés rouges représentent les meilleurs temps de trajet actuels entre la gare TGV et l'aéroport CDG ;
- > les ronds gris indiquent les meilleurs temps de trajet lorsqu'auront été mises en service les lignes ferroviaires à grande vitesse inscrites dans la loi de programmation d'août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (« Grenelle 1 ») ;
- > chaque cercle de couleur bleue correspond à un temps de trajet de 30 minutes.

Ainsi, l'Est, le Sud-Est et encore plus le Nord-Ouest de la France seront largement impactés, avec une réduction de temps de parcours pouvant atteindre 1h45 pour Le Havre suite à la mise en service de la LGV Paris – Normandie. Le Sud-Ouest de la France gagnera environ une demi-heure. On assiste donc à un rééquilibrage spatial de l'accessibilité de la France à l'aéroport CDG. Par ailleurs, le nombre de villes TGV à moins de 2h de CDG passera d'environ 18 à 26.

18/



Chargé de mission TIC dans un SGAR

Pour relayer auprès des acteurs locaux son action en matière d'aménagement numérique, la DATAR s'appuie sur le réseau des chargés de mission TIC des SGAR qu'elle anime par des échanges permanents. Wilfrid Pasquer nous présente les différentes facettes de ce poste qu'il occupe au sein du SGAR PACA.



Wilfrid Pasquer
Chargé de mission TIC au sein du SGAR PACA.

En quoi consistent les postes de chargés de mission TIC en SGAR ?

Wilfrid Pasquer : La transversalité constitue une caractéristique essentielle de ces postes, créés en 2001. Il s'agit d'impulser et d'animer au sein des SGAR et des services de l'Etat (1) les multiples dynamiques qui se rapportent à la société de l'information dans sa triple dimension : réseaux, usages et services. L'enjeu est de parvenir à structurer, au sein de l'Etat, des collectivités et du tissu socio-économique, un réseau de référents afin de prendre en compte le numérique dans les politiques publiques, au bénéfice des citoyens, des territoires, des entreprises et des administrations. Notre rôle porte donc sur du pilotage, du conseil, de l'aide au montage de dossiers et à la recherche de financements.

Pourriez-vous donner des exemples de dossiers sur lesquels vous avez travaillé ?

W.P. : L'information géographique numérique est un chantier stratégique sur lequel les acteurs publics de la région s'impliquent fortement depuis une décennie, dans le cadre des différents CPER (2) : il a fallu piloter l'acquisition mutualisée de données puis la configuration du dispositif de diffusion et d'animation, associant désormais plus de 1400 organismes publics, qui bénéficient librement des données géo-référencées gérées par le CRIGE PACA (3). Il s'agit d'un formidable levier pour les actions conduites par l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux mais aussi les communes, les EPCI et les organismes de recherche. J'apporte par ailleurs un appui à l'expertise de dossiers dans le cadre d'un programme d'optimisation de la desserte du territoire en haut débit piloté par le Conseil régional, avec le soutien de l'Union européenne et de l'Etat. La finalisation de la couverture en téléphonie mobile des centre-bourgs des communes figure également parmi les priorités. L'actualité, c'est aussi bien sûr le Plan National Très Haut Débit (PNTHD) annoncé le 14 juin dernier par le Premier ministre. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur l'animation d'une instance de concertation et l'élaboration d'une stratégie de cohérence à l'échelle régionale, afin de créer un cadre propice à l'émergence de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique et de projets articulant les initiatives publiques et privées.

Comment êtes vous devenu chargé de mission TIC ?

W.P. : Les parcours des chargés de mission TIC sont variés : certains sont issus des services de l'Etat, d'autres du secteur privé et quelques uns, dont je fais partie, des collectivités. Entré au Conseil régional PACA en 2002 comme chef de projet d'un programme d'accès public à l'internet, j'avais des contacts réguliers avec mon prédécesseur au SGAR et en 2007 l'opportunité de le remplacer s'est présentée. Ce poste m'offrait la possibilité de dépasser ma spécialisation sur les usages en appréhendant la problématique des réseaux et d'acquérir une expérience de pilotage de l'action publique au sein de l'Etat.

Les chargés de mission TIC fonctionnent en réseau. Selon quelles modalités ?

W.P. : Nous disposons d'une liste de discussion, informelle, qui est un outil essentiel de veille et d'échanges. La diversité de nos parcours professionnels est une valeur ajoutée collective importante, avec des expériences et une technicité très variées. Dès qu'une question est posée sur cette liste, la réponse est disponible en quelques heures. Nous mutualisons également les notes que nous produisons, sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ou le Très haut débit par exemple. Les apports des collègues en poste depuis 2001 sont notamment très précieux, ils constituent la mémoire de notre réseau.

Quels sont les liens entre le réseau et la DATAR ?

W.P. : Nous sommes réunis environ une fois par trimestre par la DATAR, dont le responsable du pôle « aménagement numérique », Marc Laget, est un ancien chargé de mission TIC en SGAR. Ces réunions nous permettent d'obtenir des informations précises sur l'actualité nationale, notamment les textes officiels en préparation et les appels à projets. Inversement, nous faisons remonter à la DATAR des informations du terrain sur les initiatives territoriales et l'action des services de l'Etat. Nous avons ainsi vraiment le sentiment de participer à la construction de la politique d'aménagement numérique tant nationale que régionale. ■

(1) notamment les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les préfetures de département.

(2) Contrat de plan Etat-Région 2000-2006, contrat de projets Etat-Région 2007-2013

(3) Centre régional de l'information géographique PACA (www.crige-paca.org)

La Galice et le Nord Portugal font cause commune

La XIII^e assemblée générale de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), le 2 juin dernier à Paris, a été l'occasion d'évoquer la coopération développée entre la région espagnole de Galice et celle du Nord Portugal.

Le lancement, en février 2010, d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre le Nord du Portugal et la Galice marque l'aboutissement d'un processus de rapprochement entamé voici un peu plus d'une vingtaine d'années entre ces deux régions du nord-ouest de la péninsule ibérique. Le contexte politique et économique des années 1980 était favorable à une telle démarche : l'Espagne et le Portugal venaient de rejoindre l'Union européenne en 1986, la politique européenne de cohésion finançait les infrastructures manquantes et la coopération transfrontalière soutenue sur le plan juridique (1) et financier (2) ouvrait de nouvelles perspectives. Pour la Galice et le Nord Portugal, qui avaient eu par le passé des liens historiques et culturels forts, le moment était venu de structurer leur territoire de 6,5M d'habitants.

« Parmi les projets phares, l'installation à Braga du laboratoire ibérique international de nanotechnologie. »

L'année 1991 a vu la création d'une communauté de travail, réunissant les institutions régionales et locales (3) afin de traiter des sujets d'intérêts communs et de coordonner les différentes initiatives des deux côtés de la frontière. Elle s'appuie sur un groupe d'analyse et de réflexion stratégique ainsi que sur une quinzaine de commissions :

- quatre dédiées aux coopérations dans des vallées transfrontalières,
- une spécifique pour l'Axe Atlantique du Nord Ouest Péninsulaire, association de coopération transfrontalière créée en 1992 par 18 villes des deux régions,
- dix thématiques (infrastructures, pêche...).

Cette démarche politique a été concomitante de l'essor des relations économiques entre les deux régions, facilité par la mise en place du marché unique européen. La Galice est devenue la première région espagnole cliente du Portugal (23% du total des ventes à l'Espagne en 2008), alors que le Portugal est désormais le 2^e client de la Galice

et son 2^e fournisseur, avec une région Nord très industrialisée, en particulier autour de l'agglomération de Porto. Aujourd'hui, 40 000 résidents portugais traversent quotidiennement la frontière pour travailler en Galice.

Afin de renforcer leur compétitivité et de poursuivre l'internationalisation de leurs économies, les deux régions ont retenu comme priorités pour la période 2007-2013 :

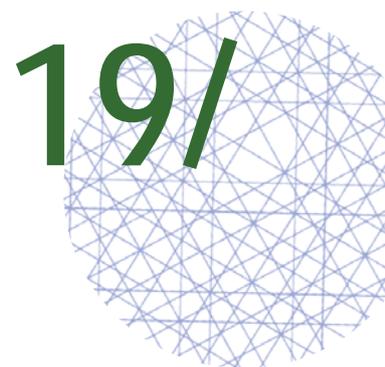
- la promotion de l'innovation et de la compétitivité des PME ;
- la coopération dans le domaine maritime (biotechnologies, chantiers navals, tourisme...);
- la protection de l'environnement et le développement urbain durable ;
- le renforcement des systèmes de transport et les accessibilités ;
- le renforcement de la coopération et de l'intégration sociale et institutionnelle (cf. consolidation de l'Eurocité, créée en 2007, entre les villes de Chaves -Port.- et Verin - Esp.). Parmi les projets phares, il convient de citer l'installation à Braga (Nord Portugal) du laboratoire ibérique international de nanotechnologie, inauguré en 2009, suite à un accord entre les gouvernements portugais et espagnol. Des clusters transfrontaliers sont, par ailleurs, soutenus dans les domaines de l'automobile ou de l'économie maritime.

Avec la création du GECT, le 3^e à avoir vu le jour en Europe, la communauté de travail va désormais disposer d'une structure à vocation opérationnelle. Autorisés au sein de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007, les GECT offrent une base juridique pour la mise en œuvre de projets de coopération en rassemblant toutes les compétences utiles qu'elles relèvent des Etats et/ou des collectivités territoriales. ■

(1) cf. Convention-cadre européenne de Madrid le 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales.

(2) Démarrage du programme européen de coopération transfrontalière Interreg en 1989, suite à la réforme des fonds structurels européens de 1988.

(3) En particulier le Gouvernement autonome de Galice et la Commission de coordination du développement régional du Nord Portugal à l'origine du rapprochement des deux régions.



Les GECT existants

L'Union européenne compte actuellement une quinzaine de GECT - utilisables dans le cadre de la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale - dont le GECT Galicia - Norte Portugal et 8 GECT impliquant des territoires français :

- à la frontière franco-belge, l'eurométropole Lille-Kortrijk (Courtrai)-Tournai, premier GECT créé en 2008, et le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque Côte d'Opale ;
- à la frontière franco-allemande, les eurodistricts Strasbourg-Ortenau et Saar-Moselle ;
- le GECT du programme Interreg de la « Grande région » située aux confins de la France, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique ;
- à la frontière franco-espagnole l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et le GECT de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne ;
- le GECT Amphictyony regroupant des partenaires grecs, chypriotes, italiens et français.

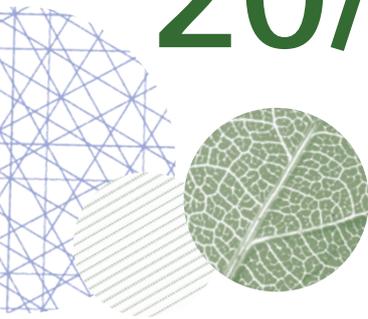
Les GECT sont régis par le Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006.

> En savoir plus

Site de la communauté de travail : www.galicia-nortpt.org

Site de la Mission opérationnelle transfrontalière, structure française ayant pour tâche de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers : www.espaces-transfrontaliers.org

20/



Sortie de la version anglaise de la *Cohésion territoriale en Europe*

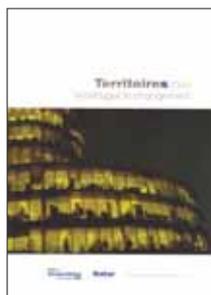
Afin d'élargir la diffusion de ces ouvrages à ses partenaires européens non francophones, la DATAR s'engage dans la traduction de certains titres en Anglais. Premier à paraître *The territorial cohesion in Europe* dans la collection *Territoires en mouvement*. Similaire dans son contenu à la version française sortie en mars 2010 sous le titre *La cohésion territoriale en Europe*, cet ouvrage donne les clés pour comprendre le débat ouvert par la Commission européenne qui peut à première vue dérouter par son caractère parfois très conceptuel. Les modalités de vente sont identiques à celles des ouvrages en français de la DATAR (voir encadré). *The territorial cohesion in Europe*, coll. Territoires en mouvement, DATAR, éd. La Documentation française, 2010

> Se procurer les ouvrages de la DATAR

Les ouvrages de la DATAR sont diffusés en librairie et sur le site de la Documentation française www.ladocumentationfrancaise.fr (Tél. : 01 40 15 70 10)
Les différentes collections sont, par ailleurs, présentées sur le site de la DATAR www.datar.gouv.fr
rubrique : kiosque

La DATAR lance sa nouvelle revue de prospective : *Territoires 2040*

La DATAR a initié, voici un an, un nouveau cycle de réflexion prospective *Territoires 2040, aménager le changement*. La revue du même nom est le vecteur privilégié de valorisation et de diffusion des résultats de ces travaux. Ouverte à des contributions variées, elle permet également de publier des textes concernant les domaines de l'aménagement du territoire, des sciences humaines et de la prospective. Au sommaire du premier numéro : la présentation de la démarche nationale *Territoires 2040* et les premières controverses prospectives. Parmi les thèmes abordés :



- L'urbanisation, horizon du monde ;
- Des métropoles ingouvernables aux métropoles oligarchiques ;
- Des sociétés et des territoires mobiles ;
- La localisation des activités de R&D, au cœur d'un nouveau rapport de l'industrie au territoire ;
- Et si le choix résidentiel des ménages s'émancipait des contraintes de localisation liées à l'emploi ? ;
- 2040 et le post-fordisme ;
- Des communautés rurales aux sociétés locales apprenantes ;
- La nature, partenaire des politiques d'aménagement ?

Territoires 2040, n°1, septembre 2010, DATAR, éd. La Documentation française, revue en vente en librairie et sur www.ladocumentationfrancaise.fr, également disponible en ligne sur le site de la DATAR : www.datar.gouv.fr

Dynamiques sanitaires des villes françaises

D'importants changements ont marqué la géographie des villes françaises depuis les années 1950. Dans le même temps, l'état de santé de la population et de la distribution des inégalités sanitaires se sont profondément transformés. Afin de dresser un état des lieux de ces dynamiques et de leurs interrelations sur la longue durée (1970-2000), la DATAR a confiée une étude à une équipe du Laboratoire Espace Santé et Territoires de l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et du CépiDc de l'INSERM. Les résultats de cette étude viennent d'être publiés dans le n°12 de la collection *Travaux* de la DATAR. En pointant les tendances de fond à l'œuvre, cette approche spatio-temporelle, basée sur le suivi des indicateurs de mortalité, fournit, outre les éléments rétrospectifs nécessaires au repérage et à la compréhension des changements sanitaires urbains, les sources d'une réflexion prospective sur les mutations en cours et leurs répercussions. Cette analyse est complétée et mise en contexte à travers quatre zooms territoriaux fortement contrastés :

le Bassin parisien, le pourtour méditerranéen, le Grand Nord-Est et le bassin rennais.

Dynamiques sanitaires des villes françaises, S. Rican, G. Salem, Z. Vaillant, E. Jouglu, DATAR coll. Travaux n°12, éd. La documentation française Atlas et synthèse de l'ouvrage bientôt consultables en ligne sur www.datar.gouv.fr

> À signaler également

- *Les collectivités partenaires de l'offre territoriale de santé*, ETD en partenariat avec la DATAR et le ministère de la Santé et des sports, septembre 2010, téléchargeable sur le site www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Publications/
- *Les inégalités socio-sanitaires en France*, A. Trugeon, N. Thomas, F. Michelot, B. Lémyer, FNORS/DATAR, éd. Elsevier-Masson, 2^e édition à paraître novembre 2010



Territoires en mouvement est une publication trimestrielle de la DATAR. - Directeur de la publication : Pierre DARTOUT. DATAR, 8 rue de Penthièvre, 75800 Paris cedex 08 - Tél. : 01 40 65 12 34 / info-lettre@datar.gouv.fr / ISSN : 2110-4549 . Tirage : 11000 exemplaires. Conception graphique : Marie-Noëlle Heude. Couverture Four solaire de Odeillo. Crédits photos : p. 3 ©Xavier Remongin/ Min.agri.fr ; p.15 PER du Revellois ; p.18 W. Pasquer ; p. 1, 4, 14 et 16 Phovoir ; p. 2. DATAR. Imprimerie Jouve, 1 rue du Docteur Sauvé, BP3, 53101, Mayenne cedex. Imprimerie certifiée qualité IMPRIMVERT.